

**Lettre d'informations- Novembre 2024**  
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**



INSTITUT  
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

**INSTITUT SCIENTIS, [sponsor du Congrès Cosmétique](#)**

Mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2024 à Chartres

**INSTITUT SCIENTIS participe au [Congrès de la Société Française de Toxicologie](#)**

Jeudi 14 et 15 novembre à Lyon

Prenez rendez-vous pour échanger en présentiel ou à distance

[Nous contacter](#)

## Règlementation

### Cosmétiques

#### **PFHxA, sels et substances apparentées**

[RÈGLEMENT \(UE\) 2024/2462 DE LA COMMISSION du 19 septembre 2024 modifiant l'annexe XVII du règlement \(CE\) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'acide undécafluorohexanoïque \(PFHxA\), ses sels et les substances apparentées au PFHxA](#)

Ce règlement restreint l'utilisation du PFHxA (acide undécafluorohexanoïque), de ses sels et des substances apparentées au PFHxA dans les produits cosmétiques à une concentration égale ou supérieure à 25ppb pour la somme du PFHxA et de ses sels, ou à 1000ppb pour la somme des substances apparentées au PFHxA. La date d'application est le 10 octobre 2026.

#### **Derniers avis du SCCS relatifs aux ingrédients de parfumerie :**

[Inhalation toxicity of the fragrance ingredient Acetylated Vetiver Oil – AVO \(CAS No 84082-84-8, EC No 282-031-1\) in sprayable cosmetic products - Submission IV](#)

Après avoir examiné les données fournies concernant la toxicité par inhalation et l'exposition globale, le SCCS considère que l'huile de vétiver acétylée (avec 1 % d'alpha-tocophérol) est sûre lorsqu'elle est utilisée aux concentrations maximales prévues de 0,9 % (p/p) dans les vaporisateurs de parfum, de 0,05 % (p/p) dans les vaporisateurs de déodorant et de 0,1 % (p/p) dans les vaporisateurs de laque pour cheveux et de lotion corporelle.

## [Addendum to the Scientific Opinion on Hexyl Salicylate SCCS/1658/23 \(CAS/EC No. 6259-76-3/228-408-6\) - Children exposure 0-3 years old](#)

Sur la base de l'évaluation des données fournies, compte tenu de la classification CMR 2 (annexe VI EC/1272/2008) et en tenant compte de tous les paramètres toxicologiques, y compris les effets potentiels de perturbation endocrinienne, le SCCS considère que le salicylate d'hexyle est sans danger pour les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans lorsqu'il est utilisé jusqu'aux concentrations maximales indiquées ci-dessous :

- 0,1 % (p/p) pour les gels douche, les savons pour les mains, les shampoings, les après-shampoings, les lotions corporelles, les crèmes pour le visage, les crèmes pour les mains, les rouges à lèvres/les baumes à lèvres, les produits parfumés.
- 0,001 % (p/p) pour les dentifrices.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête menée par Cosmetics Europe auprès des nourrissons, qui ont été mis à la disposition du SCCS sous forme de projet, montrent qu'une proportion importante de bébés ont des « problèmes de peau » et que les enfants dont la peau est abîmée pourraient être exposés à des produits cosmétiques contenant des salicylates. Cela inquiète le SCCS, car l'absorption de substances chimiques par la peau endommagée pourrait être plus importante. De plus, le salicylate d'hexyle est classé comme sensibilisant cutané de catégorie 1. En outre, on ne sait pas si l'acide salicylique peut être présent dans les produits en tant qu'impureté ou s'il résulte de la décomposition du salicylate d'hexyle. Il est à noter que l'acide salicylique n'est pas autorisé dans les produits cosmétiques utilisés par les enfants de moins de 3 ans. S'il est présent en tant qu'impureté, il doit être maintenu à un niveau de trace techniquement inévitable.

La quantité de dentifrice ingérée par les enfants de moins de 3 ans prise en compte dans le présent avis pour le calcul de la marge de sécurité a été adaptée sur la base des données disponibles et est désormais beaucoup plus élevée que celle utilisée dans les avis précédents sur les salicylates dans les produits cosmétiques utilisés par les enfants (par exemple, salicylates de méthyle, SCCS/1654/23). Cela peut susciter des inquiétudes quant à leur sécurité dans le contexte d'une exposition à d'autres salicylates, en particulier pour les salicylates pour lesquels la marge de sécurité est proche de 100.

### **En savoir plus ?**

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire en replay**  
[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

### **Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !**

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.Prestations internationales.*

### **Biocides - Mélanges dangereux**

[Medical associations and expert committees urge that ethanol be approved as a virucidal active substance for use in hand antiseptics under the European Biocidal Products Regulation, without a CMR classification](#)

Les associations médicales et les comités d'experts demandent instamment que l'éthanol soit approuvé en tant que substance active virucide pour une utilisation dans les antiseptiques pour les mains (type de produits 1) dans le cadre du règlement européen sur les produits biocides, sans classification CMR.

[Biocides - décisions relatives aux substances actives et aux autorisations de l'Union](#)

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2024/2635](#) du 3 octobre 2024 approuvant la zéolite d'argent et de zinc en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans des produits biocides relevant des

types de produits 2, 7 et 9, conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2024/2576](#) du 2 octobre 2024 approuvant la substance active 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-ényl)cyclopropanecarboxylate de 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-én-1-yle (pralléthrine) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant du type de produits 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

### En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#)

**Webinaire** (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN.

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

[Règlement \(UE\) 2024/2492 de la Commission du 23 septembre 2024 modifiant le règlement \(CE\) no 440/2008 en ce qui concerne les méthodes d'essai, en vue de les adapter au progrès technique](#)

[Nouvel outil pour identifier les substances cancérigènes au travail](#)

Le site web renouvelé de la feuille de route sur les agents cancérigènes offre davantage d'aide pratique et de fiches d'information utiles aux entreprises et aux travailleurs.

Il comprend un nouvel outil qui aide les entreprises et les travailleurs à identifier les agents cancérigènes au travail et à prendre des mesures préventives.

[GARDskin dose-response assay and its application in conducting Quantitative Risk Assessment \(QRA\) for fragrance materials using a Next Generation Risk Assessment \(NGRA\) framework](#)

La mise au point de nouvelles méthodes d'approche (NAM) capables de fournir une valeur de niveau d'induction de la sensibilisation non attendue (NESIL) reste une priorité pour l'industrie de la parfumerie afin de réaliser une évaluation quantitative du risque (QRA) pour évaluer la sensibilisation cutanée.

L'essai *in vitro* GARDskin a été récemment adopté par l'OCDE (TG 442E) pour l'identification des dangers des sensibilisants cutanés. Les prévisions de puissance continue sont obtenues à l'aide d'un protocole modifié qui incorpore des mesures de la relation dose-réponse. Des modèles de régression linéaire ont été développés pour prédire les valeurs NESIL chez l'homme. L'objectif de l'étude était d'évaluer la précision et la reproductibilité des prédictions continues de puissance de l'essai GARDskin Dose-Réponse (DR) et son application dans la conduite de l'évaluation de la qualité des substances parfumantes à l'aide d'un cadre d'évaluation des risques de nouvelle génération (NGRA). Les résultats indiquent que le modèle dose-réponse GARDskin prédit les valeurs NESIL humaines avec un bon degré de concordance avec les valeurs NESIL publiées, qui étaient également reproductibles dans 3 expériences distinctes. En utilisant l'isocyclocitral comme exemple, une évaluation de la qualité a été menée pour déterminer les niveaux d'utilisation sûre dans différents types de produits de consommation à l'aide d'un cadre d'évaluation de la qualité des produits naturels (NGRA). Cette étude représente une étape importante vers l'établissement de l'essai permettant de dériver les valeurs NESIL afin de réaliser des évaluations QRA pour les substances.

**Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.**

## A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

(1h): **Webinaire en replay**

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative*

## Microbiologie

[Infections à Escherichia coli: quelles précautions prendre pour les éviter ?](#)

Les infections à E. coli sont productrices de shigatoxines, des bactéries responsables du syndrome hémolytique et urémique ([SHU](#)), rare mais grave. Leur prévention repose sur des recommandations alimentaires et d'hygiène.

Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

*Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative*

## Environnement

Lors de la réunion du Conseil Affaires économiques et financières, les États membres ont adopté le texte final de la refonte de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires (UWWTD) Cosmetics Europe reste très préoccupée par l'équité et l'efficacité du système de responsabilité élargie des producteurs (REP) adopté. Certaines des préoccupations de l'industrie ont également été reprises par 16 États membres lors de la réunion du Conseil :

<https://cosmeticseurope.eu/council-adopts-uwtd-recast-cosmetics-europe-highly-concerned>

**En savoir plus ?**

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

*Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri*

## Formulation-R&D

### Coloration capillaire : les différents procédés

La couleur naturelle de nos cheveux est due à deux types de mélanine (l'eumélanine de couleur brune à noire et la phéomélanine de couleur jaune à rouge) qui peuvent être présentes en quantités variables pour créer toutes les nuances possibles. Les cheveux gris, eux, résultent d'une perte de mélanine qui est remplacée par des bulles d'air. En revanche, il est toujours possible de modifier la couleur des cheveux de manière temporaire ou permanente.

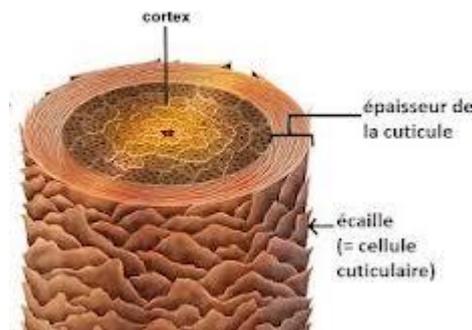
En effet, il existe deux types de colorants capillaires :

- Les colorants non-oxydatifs ou semi-permanents (colorants FD&C) qui se greffent à l'extérieur du cortex ou des cuticules. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir un pH alcalin (9-9.5) afin que les

cuticules s'ouvrent. L'effet ne sera que temporaire puisque les colorants vont disparaître au fur et à mesure des lavages.

- Les colorants oxydatifs qui vont aller directement à l'intérieur du cortex. Afin qu'ils puissent pénétrer, il faut d'abord augmenter le pH de manière significative (pH 10-11) puis utiliser des précurseurs de couleurs (comme le paraphénylènediamine et le p-aminophénol) et des coupleurs (ex : résorcinol, m-aminophénol...). Les précurseurs en tant que tels ne sont pas colorés mais ils le deviennent lors de l'ajout du développeur (produit oxydant contenant notamment du peroxyde d'hydrogène) et qu'ils réagissent avec les coupleurs. L'effet de coloration de ce procédé est permanent.

Dans les deux cas, il est nécessaire de rajouter un produit conditionneur à faible pH à la fin du procédé afin de refermer les cuticules et de lisser la fibre capillaire.



Pour en savoir plus ?

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

**Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives - Optimisation de formules existantes - Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations**

## Formations & Webinaires

### Webinaires **2024** Formations **2024**

#### **Cosmétiques**

##### **Réglementation/BPF/Tests Europe**

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests \*\*Formation à distance\*\*](#) (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

## **Labels**

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

## **Microbiologie**

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) (3h30) **Formation en présentiel**

## **Formulation**

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

## **Réglementation internationale**

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) mardi 08 octobre

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

## **Biocides-détergents-virologie**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant Le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30) replay

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à](#)

[l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Le panorama des labels écologiques cosmétiques, détergents, désinfectants](#) Replay

## **Compléments alimentaires-Bougies parfumées**

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance** (6h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

## **Droit des marques**

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

**En avant- première !**

**Webinaires 2025 Formations 2025**



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*

*INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

## Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



**Bureau :** 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

**Mob :** +33 (0)6 767 192 67

**Email :** [y.tillet@teb-health.com](mailto:y.tillet@teb-health.com)

[www.teb-health.com](http://www.teb-health.com)

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 04/11.

## Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, cabinet spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, en particulier droit des marques, lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale ou parasitaire.



La société LIQUIDES IMAGINAIRES, spécialisée dans la création de parfums haut-de-gamme, a assigné en contrefaçon de marque et en concurrence déloyale/parasitaire, les sociétés COURRÈGES PARFUMS et COURRÈGES DISTRIBUTION, filiales de la Maison de couture COURRÈGES.

Se fondant sur trois marques verbales françaises et de l'Union Européenne « **LIQUIDES IMAGINAIRES** », elle leur reproche d'avoir exploité et déposé la marque verbale « **COURRÈGES COLOGNES IMAGINAIRES** », notamment pour des parfums.

Les défenderesses contestent tout risque de confusion entre les signes compte tenu de la présence de l'élément « COURRÈGES » à la notoriété incontestée, placé en attaque du signe.

**Par arrêt confirmatif, la Cour d'appel déboute la société LIQUIDES IMAGINAIRES de ses demandes :** [En matière de demande en nullité](#), il convient d'apprécier les marques telles que déposées et non de s'en tenir aux seuls termes « LIQUIDES IMAGINAIRES » et « COLOGNES IMAGINAIRES ».

- Visuellement et phonétiquement, les signes présentent des différences compte tenu des termes COURRÈGES et COLOGNES. De même, conceptuellement, cette expression renvoie le consommateur à des eaux de Cologne de la Maison COURRÈGES, tandis que la marque « LIQUIDES IMAGINAIRES » évoque des éléments fluides.  
Cette analyse est renforcée par la prise en compte des éléments distinctifs et dominants de chaque marque : le terme « LIQUIDES » est descriptif des parfums, souvent présentés sous une forme liquide à vaporiser ; l'adjectif « IMAGINAIRES » est commun dans le secteur de la parfumerie en référence à l'univers de la création. Au contraire, dans le signe contesté, le terme « COURRÈGES » est particulièrement distinctif, en référence à la Maison de haute couture.
- Le consommateur moyen – le grand public faisant preuve d'un degré élevé d'attention lors de l'achat de ces parfums de luxe, au regard de leur composition, de leur packaging ou de leur fragrance – ne sera pas susceptible de confondre les marques puisqu'il comprendra que les parfums « COURRÈGES COLOGNES IMAGINAIRES » proviennent de la Maison COURRÈGES.

[En matière de contrefaçon](#), l'appréciation est réalisée en comparant les marques invoquées telles qu'enregistrées et le signe litigieux tel qu'exploité.

- Concernant les usages réalisés du signe second, la Cour relève que la marque ombrelle « COURRÈGES » est toujours présente, les termes « COLOGNES IMAGINAIRES » n'étant jamais exploités seuls.  
L'expression « COLOGNES IMAGINAIRES » joue un rôle central auprès du consommateur qui la percevra comme un signe distinctif de sorte que la comparaison entre les signes doit ici être réalisée entre les signes « LIQUIDES IMAGINAIRES » et « COLOGNES IMAGINAIRES ».
- Les nombreuses différences d'ensemble entre les signes excluent tout risque de confusion, ce qui est renforcé par l'omniprésence de la marque ombrelle « COURRÈGES ».

**L'œil de BA :** à raison selon nous au regard de la jurisprudence européenne, la Cour rejette l'idée que dans le signe critiqué, le terme « IMAGINAIRES » occupe une position distinctive autonome.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

### En savoir plus ?

Suivez en replay le webinaire [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

## FAQ du mois

### Produits cosmétiques, biocides

Quels sont les fiches pratiques de la DGCCRF en lien avec les thèmes santé, sécurité, hygiène et bien être ?

- [Anti-moustiques](#)
- [Cosmétiques \(général\)](#)

- [Cosmétiques \(allégations sans\)](#)
- [Cosmétiques \(étiquetage - pro\)](#)
- [Cosmétiques \(étiquetage\)](#)
- [Cosmetics \(labeling\)](#)
- [Cosmétiques bio et naturel](#)
- [Crème solaire](#)
- [Éclaircissant \(peau\)](#)
- [Esthétique et coiffure \(encadrement des soins - pro\)](#)
- [Huiles essentielles](#)
- [Obligation générale de sécurité](#)
- [Tatouage](#)

#### En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(1h30\) replay](#)

#### En savoir plus ?

[Notification PCN : à la découverte du portail européen \(1h30\) replay](#)

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Publications

#### Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

#### Comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

La réglementation cosmétique exige que les produits cosmétiques soient sûrs pour la santé humaine dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Avant de mettre un produit sur le marché, une évaluation de la sécurité doit être réalisée et signée un évaluateur de la sécurité. Pour ce, un faisceau de données doit être étudié. Une Valeur Toxicologique de Référence, généralement issue d'une étude animale, doit être notamment déterminée pour chaque substance identifiée dans le but de calculer sa marge de sécurité. L'expérimentation animale sur les ingrédients et produits finis cosmétiques étant interdite depuis de nombreuses années, comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de notre dernier article !

## Rencontrez-nous !

- Mercredi 20 et jeudi 21 novembre à Chartres au **Congrès Cosmétique**, INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Jeudi 14 et vendredi 15 novembre à Lyon au **Congrès de la Société Française de Toxicologie**

Et aussi sur rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*



Règlementation

Formation



Dotadock

Formulation



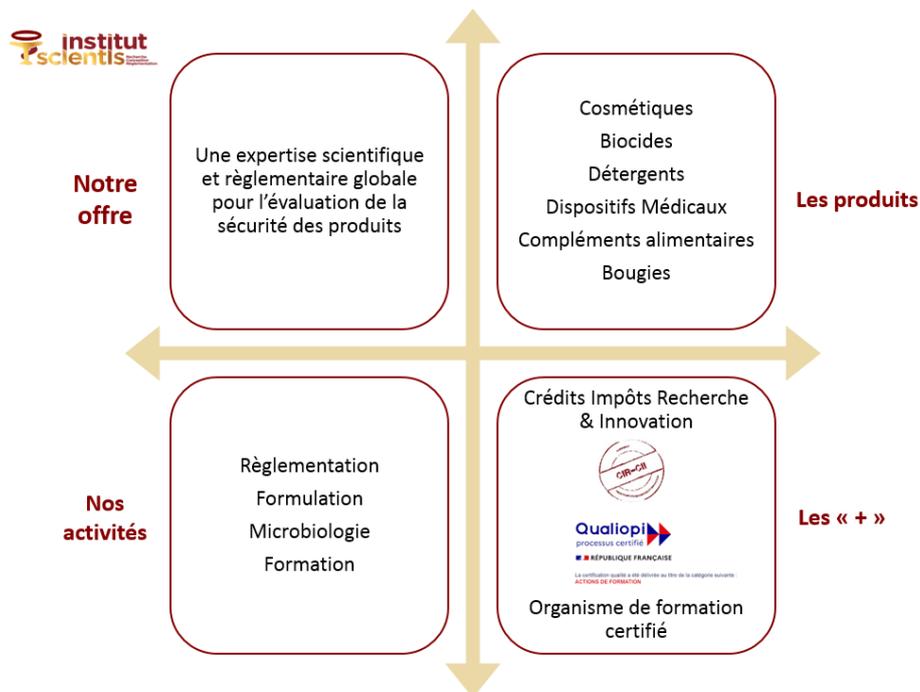
**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) - [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)

**[Brochure Institut Scientis](#)**



© 2024 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

#### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)  
Site internet : [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***